

5 février 2024

Rapport d'étape des Co-Administrateurs pour la période du 11 juin 2023 au 10 décembre 2023

Elite Insurance Company Limited – (en Administration)

La Cour suprême de Gibraltar
Dossier n° 2019/COMP/002



Sommaire

Abréviations et définitions.....	3
Messages clés.....	5
Pourquoi nous avons envoyé ce rapport.....	5
Montant que les Créanciers peuvent recevoir	5
Ce que vous avez besoin de faire	5
Progrès depuis notre dernier rapport.....	6
Clôture	6
Gestion de la liquidation.....	6
Mises à jour du portefeuille	6
Recouvrement d'actifs	7
Impôt sur les sociétés, IPT et TVA.....	9
Engagement des parties prenantes	9
Transactions avec les parties liées	9
Autres informations	10
Droits des Créanciers	10
Ce qu'il reste encore à faire et prochaines étapes	11
Annexe A : Recettes et paiements	12
Annexe B : Dépenses.....	13
Annexe C : Mise à jour sur la rémunération.....	14
Nos heures et nos taux horaires moyens.....	14
Notre politique de tarification du temps et nos taux horaires	15
Notre travail au cours de la Période	16
Nos travaux à venir	19
Paiements aux associés	21
Décaissements	21
Nos relations.....	21
Sociétés juridiques et autres sociétés professionnelles	22
Annexe D : Autres informations	23

Vous trouverez de plus amples informations sur l'Administration à l'adresse suivante www.pwc.co.uk/elite-insurance

Abréviations et définitions

Le tableau suivant indique les abréviations et les termes d'insolvabilité qui peuvent être utilisés dans ce rapport :

Abréviation ou définition	Signification
Passifs cumulés	Passifs approuvés avant la fin de la validité de la police d'assurance concernée
Administration	L'Administration de Elite Insurance Company Limited
ATE	Assurance a posteriori
CBLI	CBL Insurance Limited (en liquidation)
Cédants	Créanciers chirographaires non garantis dont les créances découlent du fait qu'ils sont titulaires de polices de réassurance émises par la Société
Commutation	La commutation avec le réassureur principal d'Elite, CBLI
Société/Elite	Elite Insurance Company Limited (en Administration)
Site web de la société	www.pwc.co.uk/elite-insurance
Cour	La Cour suprême de Gibraltar
Créanciers	Créanciers garantis, privilégiés et non garantis
DA ATE	Pouvoir délégué (« Delegated authority » ou DA) - Assurance a posteriori
Créanciers de l'assurance directe	Créanciers chirographaires non garantis dont les créances découlent de leur qualité d'assurés directs de la Société à l'exclusion des Cédants
DO	Une police d'assurance dommage ouvrage souscrite par les propriétaires français pour les défauts de construction
UE	Union européenne
FCA	L'autorité de conduite financière au Royaume-Uni
FGAO	Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (fonds du régime d'indemnisation français pour les assurances dommages obligatoires)
FSICR	Réglementation des services financiers (compagnies d'assurance) de 2020
FSCS	Le régime d'indemnisation des services financiers au Royaume-Uni
GAF	Le Fonds auxiliaire grec
GIA11	Loi sur l'insolvabilité de Gibraltar de 2011
GIR14	Règles d'insolvabilité de Gibraltar de 2014
GFSC	Commission des services financiers de Gibraltar
ICF	Le Fonds de garantie des assurances irlandais
IPT	Taxe sur les primes d'assurance
Co-Administrateurs/nous/notre/Cabinet	Edgar Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et Dan Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP UK
Créanciers privilégiés	Les créanciers énumérés à l'article 2 de l'Annexe GIR14, concernant principalement les montants dus aux collaborateurs ou déduits de la rémunération des collaborateurs, et les montants dus au Gouvernement de Gibraltar.
Période	Du 11 juin 2023 au 10 décembre 2023
Propositions	Les propositions des Administrateurs pour l'Administration d'Elite en date du 9 février 2020
PwC	PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et/ou PricewaterhouseCoopers LLP UK
Quest	Quest Consulting (London) Limited (en tant que gestionnaire de liquidation d'Elite)
RB ATE	Basé sur les taux (« Rate based ») - Assurance a posteriori
RCD	Police d'assurance Responsabilité Civile Décennale souscrite par les constructeurs immobiliers français pour les défauts de construction
SCA	Irish State Claims Agency
Créanciers garantis	Créanciers dont la dette est garantie
Créanciers non garantis	Créanciers qui ne sont ni garantis ni privilégiés (y compris les Créanciers en vertu d'un contrat d'assurance)
TVA	Taxe britannique sur la valeur ajoutée

Le présent rapport a été préparé par Edgar Lavarello et Dan Schwarzmann en tant que Co-Administrateurs de la Société, dans le seul but de se conformer à leur obligation légale de rendre compte de l'Administration aux Créanciers en vertu des GIA11 et GIR14, et à aucune autre fin. Il ne peut être invoqué par aucune autre personne, ni à aucune autre fin, ni dans aucun autre contexte.

Ce rapport n'a pas été préparé en vue d'être utilisé, et il n'est pas approprié pour être utilisé, dans le but d'informer toute décision d'investissement en relation avec la dette ou tout investissement financier dans la Société. Les résultats estimés pour les Créanciers inclus dans ce rapport ne sont qu'indicatifs et ne peuvent être considérés comme des recommandations quant au résultat réel pour les Créanciers.

Il est fait référence dans ce rapport à des occasions où les Co-Administrateurs ont consulté des conseillers juridiques. Toutefois, les Co-Administrateurs n'ont pas l'intention de renoncer à un quelconque privilège dont eux-mêmes ou Elite disposent en matière de conseil juridique. Toute personne choisissant de se fonder sur ce rapport à toute fin ou dans tout contexte autre que ceux prévus par la GIA11 et les GIR14 le fait à ses propres risques. Dans toute la mesure permise par la loi, les Co-Administrateurs n'assument aucune responsabilité à l'égard de ces personnes en ce qui concerne le présent rapport.

Le présent rapport doit être lu conjointement avec les propositions des Co-Administrateurs émises à l'attention des Créanciers de la Société et les rapports d'étape des Co-Administrateurs, qui peuvent être consultés à l'adresse www.pwc.co.uk/elite-insurance. Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans ce rapport et dans les annexes sont indiqués hors TVA.

Edgar Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et Dan Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP UK ont été nommés Co-Administrateurs par la Cour suprême de Gibraltar pour gérer les affaires, les activités et les biens de la Société. Les Co-Administrateurs agissent en tant qu'agents de la Société uniquement et sans responsabilité personnelle. Edgar Lavarello est autorisé par la GFSC à Gibraltar à agir en tant que praticien de l'insolvabilité (numéro de licence IP FSC 0892 FSA). Dan Schwarzmann est autorisé à agir en tant que praticien de l'insolvabilité par l'Institute of Chartered Accountants en Angleterre et au Pays de Galles (numéro de licence IP 8912). Les Co-Administrateurs sont liés par le Code de déontologie en matière d'insolvabilité qui peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.gov.uk/government/publications/insolvency-practitioner-code-of-ethics>

La Société est autorisée et réglementée par la GFSC. Siège social : c/o PricewaterhouseCoopers Limited, 327 Main St, GX11 1AA, Gibraltar. Les Co-Administrateurs sont habilités à agir en qualité de responsables du traitement des données à caractère personnel au sens du Data Protection Act du Royaume-Uni et/ou de toute loi applicable en matière de protection des données en vigueur à Gibraltar ou dans tout autre pays (le cas échéant) en fonction des différentes activités de traitement effectuées. PwC peut agir en tant que sous-traitant de données sur instruction des Co-Administrateurs. Les données à caractère personnel seront conservées en toute sécurité et traitées uniquement pour les questions relatives à la nomination des Co-Administrateurs. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires en consultant les déclarations de confidentialité sur les sites www.pwc.co.uk et <https://www.pwc.gi/privacy.html> ou en contactant les Co-Administrateurs.

PricewaterhouseCoopers Limited est une société anonyme enregistrée à Gibraltar sous le numéro 94799. Le siège social de PricewaterhouseCoopers Limited est sis 327 Main Street, Gibraltar, GX11 1AA. PricewaterhouseCoopers Limited est autorisée et réglementée par la Commission des services financiers de Gibraltar en tant que société d'audit.

PricewaterhouseCoopers LLP UK est une société à responsabilité limitée enregistrée en Angleterre sous le numéro OC303525. Le siège social de PricewaterhouseCoopers LLP UK est sis 1 Embankment Place, Londres WC2N 6RH. PricewaterhouseCoopers LLP UK est agréée et contrôlée par la FCA pour les activités d'investissement désignées.

Messages clés

Pourquoi nous avons envoyé ce rapport

Il s'agit du huitième rapport d'étape rédigé par les Co-Administrateurs de la Société.

Les Créanciers souhaiteront peut-être consulter ce rapport en même temps que nos propositions, qui restent disponibles sur le Site Web de la Société. Les informations contenues dans le présent rapport ou dans les rapports d'étape précédents ne sont pas répétées ici, sauf si elles sont jugées nécessaires ou utiles aux fins de cette mise à jour.

Les rapports d'étape antérieurs peuvent être consultés sur le site web de la société.

Ce rapport fournit une mise à jour sur le travail que les Co-Administrateurs ont entrepris et les progrès réalisés depuis leur nomination. Il met particulièrement l'accent sur les progrès réalisés au cours de la Période.

Si vous avez des questions concernant votre police d'assurance, veuillez utiliser les coordonnées suivantes :

Royaume-Uni et autre : Elite-insurance.uk@quest-group.co.uk ou +44 (0) 207 129 8147

France : Elite-insurance.fr@quest-group.com ou +44 (0) 207 129 8661

Italie : Elite-insurance.it@quest-group.com ou +44 (0) 207 129 8663

Ou écrivez à : Elite Insurance Company Limited (in Administration), c/o Quest Consulting, 4th Floor, 52-54 Gracechurch Street, London, EC3V 0EH, Royaume-Uni.

Montant que les Créanciers peuvent recevoir

Voici un bref résumé de l'issue possible pour les Créanciers de la Société sur la base de ce que nous savons actuellement. Étant donné qu'Elite est un cas complexe, il existe encore un certain nombre d'incertitudes importantes qui font que les Co-administrateurs ne sont pas en mesure de donner une estimation précise du résultat probable pour les Créanciers. Veuillez lire le reste de ce document et demander des conseils spécifiques supplémentaires si nécessaire.

Créanciers garantis

Nous n'avons pas connaissance de l'existence de Créanciers garantis.

Créanciers privilégiés

Étant donné qu'Elite n'avait pas de collaborateurs directs au moment de notre nomination, nous ne pensons pas que des Créanciers privilégiés se manifesteront à l'égard d'anciens collaborateurs.

Créanciers non garantis

Il est rappelé aux Créanciers que les Créanciers de l'assurance directe se classent avant tous les autres Créanciers non garantis en vertu de la FSICR. Veuillez noter que toute réclamation de dommages-intérêts convenue concernant les polices d'assurance directe exclues par les Co-Administrateurs est classée dans la rubrique Créanciers de l'assurance directe.

Les Co-Administrateurs demeurent dans l'incapacité de fournir aux Créanciers de l'assurance directe une estimation fiable du résultat probable. Comme nous l'avons indiqué dans nos précédents rapports, le résultat final dépendra d'un certain nombre de facteurs variables qui présentent une incertitude considérable. D'après notre appréciation actuelle de la situation financière d'Elite, les Créanciers d'assurance directe sont très peu susceptibles de recevoir le paiement intégral de leurs dettes, sauf si elles sont couvertes par un régime de rémunération. Par conséquent, les autres Créanciers chirographaires ne doivent pas s'attendre à recevoir un dividende. Tous les Créanciers devraient chercher à atténuer leurs pertes autant que possible. Au fur et à mesure que l'Administration évoluera, nous informerons les Créanciers des mises à jour sur les futures perspectives de distribution.

Ce que vous avez besoin de faire

Ce rapport est à titre d'information. Aucune action n'est nécessaire de votre part.

Progrès depuis notre dernier rapport

Cette section traite des principales actions menées depuis notre dernier rapport.

Clôture

Mécanisme de sortie

L'objectif de l'Administration est d'obtenir un meilleur résultat pour les créanciers de la Société dans leur ensemble que si la Société était liquidée (sans avoir été sous administration au préalable). Comme indiqué précédemment, les Co-administrateurs estiment qu'un plan d'arrangement serait la meilleure solution pour atteindre l'objectif de l'administration.

Au cours de la Période, aux côtés des conseillers juridiques d'Elite et de Quest, les Co-administrateurs ont continué à développer un plan d'arrangement. Nous sommes également en liaison avec les autorités de réglementation et les fonds de rémunération concernés pour nous assurer que tout mécanisme de sortie est dans le meilleur intérêt des Créanciers dans leur ensemble. Par exemple, nous avons travaillé avec le FSCS pour élaborer un accord qui préserverait l'accès à la rémunération des titulaires de police protégés par le FSCS.

Des détails supplémentaires seront partagés avec les créanciers lorsqu'ils seront disponibles, par courrier ou par e-mail, le cas échéant, et par publication sur le Site Web de la Société.

Fermetures de succursales

Comme indiqué précédemment, la succursale d'Elite en Espagne a été fermée le 21 février 2023. Nous poursuivons le processus juridique, fiscal et réglementaire pour achever la fermeture de la succursale Elite en Italie. La succursale sera fermée peu de temps après le traitement de la demande de remboursement l'impôt susmentionnée prévu pour le premier trimestre 2024.

Gestion de la liquidation

Fonctionnement

Quest reste le point de contact initial pour la grande majorité des Créanciers. Un sous-traitant spécialisé, ACS Solutions, a continué à traiter les créances de construction françaises par l'intermédiaire de polices établies par un certain nombre de souscripteurs spécifiques.

Au cours de la Période, 771 créances d'assurance ont été clôturées, représentant une valeur ajustée d'environ 1,85 million GBP (frais et indemnisation inclus). À la fin de la Période, environ 11 000 demandes d'indemnisation sont en attente, d'une valeur d'environ 101 millions GBP. Nous continuons à superviser les processus de réclamations d'Elite administrés par Quest, et traitons directement les réclamations des clients uniquement si cela s'avère nécessaire. Au cours de la Période, 27 nouvelles réclamations ont été reçues et 33 réclamations ont été résolues. Il n'y avait aucune réclamation ouverte à la fin de la période.

Mises à jour du portefeuille

La situation actuelle en ce qui concerne les portefeuilles d'activité d'Elite et l'éligibilité des titulaires de police à une indemnisation est résumée ci-dessous :

France

Comme indiqué précédemment, toutes les polices d'assurance de construction françaises ont été « exclues », donc annulées, par les Co-Administrateurs conformément à la GIA11, avec effet à compter du 15 septembre 2020 (inclus). Des informations supplémentaires concernant la clause de non-responsabilité sont disponibles sur le site web de la Société.

Le FGAO a précédemment confirmé que les bénéficiaires des polices DO en vigueur au 1er juillet 2018 dont les sinistres étaient survenus avant le 15 septembre 2020 bénéficieraient rétroactivement du régime d'indemnisation. Les Co-Administrateurs ont continué à contacter les titulaires de police dont les créances avaient été approuvées par Elite avant le 15 septembre 2020 pour faire avancer leurs demandes de remboursement auprès du FGAO. Au cours de la Période, le FGAO a versé 246 000 EUR concernant 11 créances admissibles. Cela porte le montant total versé à 380 000 EUR pour les 31 créances admissibles.

Les Co-Administrateurs continuent de travailler en liaison avec le FGAO à l'égard de l'instruction et du paiement des Créanciers dont les créances étaient apparues, sans toutefois avoir été acceptées, avant que les polices ne soient rejetées le 15 septembre 2020.

Les bénéficiaires de polices DO non éligibles à une indemnisation du FGAO sont en droit d'intenter une action à l'encontre d'Elite pour les dommages résultant de la clause de non-responsabilité. Les demandeurs doivent atténuer leurs pertes et chercher à faire valoir en premier lieu leurs réclamations auprès de leur assureur RCD.

Grèce

Quest continue de travailler en liaison avec le GAF, qui fournit une indemnisation aux parties lésées concernant les dommages corporels et/ou matériels. Au cours de la Période, le GAF a payé cinq demandes d'indemnisation éligibles soumises au cours de la période précédente dans le cadre de la première soumission. Le montant payé par le GAF s'élève à 53 000 EUR. Nous continuons à travailler avec le GAF pour nous assurer que les demandes d'indemnisation sont payées lorsque la compensation est possible. La prochaine soumission devrait être effectuée au cours du premier trimestre 2024.

Irlande

La SCA a confirmé sa position indiquant que le statut Elite ne permet pas de demander des paiements auprès de l'ICF. Elle estime en effet qu'une administration à Gibraltar n'est pas équivalente à une liquidation en Irlande. Les Co-administrateurs examinent la disponibilité et le bien-fondé des différentes options pour permettre aux titulaires de police irlandais d'Elite de bénéficier d'une rémunération et leur fourniront une mise à jour en temps utile sur le site Web de la Société.

Les titulaires de police doivent continuer à soumettre des réclamations à l'encontre d'Elite de la manière habituelle.

Italie

Les titulaires de police doivent continuer à soumettre des réclamations à l'encontre d'Elite de la manière habituelle.

Espagne

Nous avons continué à tenter d'obtenir une copie des dossiers d'Elite auprès d'un titulaire de couverture. Malheureusement, aucun dossier n'a été présenté et il est donc probable qu'Elite devra se baser uniquement sur les justificatifs des titulaires de police afin de faire avancer leurs demandes d'indemnisation.

Les titulaires de police doivent continuer à soumettre des réclamations à l'encontre d'Elite de la manière habituelle.

ROYAUME-UNI

Nous continuons à nous concerter sur les créances au fur et à mesure qu'elles se présentent, le FSCS indemnisant les créanciers éligibles à hauteur de 90 % de la créance, et 100 % pour les produits d'assurance obligatoire. Vous trouverez de plus amples informations sur l'éligibilité sur le site web du FSCS à l'adresse fscs.org.uk/making-a-claim/claims-process/eligibility-rules.

Au cours de la Période, le FSCS a versé 1,1 million GBP concernant 40 créances admissibles. Cela porte le montant total versé par le FSCS à environ 22.5 millions GBP concernant 3 338 créances.

Recouvrement d'actifs

Commutation

Comme indiqué au cours de la dernière période de déclaration, un accord a été conclu concernant certains actifs soumis à la Commutation. Au cours de la Période, Elite a reçu en vertu de cet accord des fonds s'élevant à 1 million de NZD.

Un examen plus approfondi dans le cadre de la Commutation peut encore être accepté par Elite, et toute évolution sera indiquée dans les prochains rapports d'étape.

Réassurance

Nous avons continué à travailler en liaison avec les réassureurs et les courtiers en réassurance en relation avec un certain nombre d'accords de réassurance afin d'assurer le traitement et la collecte continus des recouvrements. Nous avons également poursuivi nos discussions avec un certain nombre de réassureurs pour évaluer leur volonté de rechercher une conclusion précoce de la commutation de certains accords de réassurance. Ces efforts ont conduit à des recouvrements totaux sur la période de 524 000 GBP.

Exclusion DA ATE et recouvrements RB ATE

Comme indiqué précédemment, les Co-Administrateurs ont exclu l'activité ATE d'Elite à compter du 11 décembre 2020, à l'exception de deux polices ATE.

Suite à un règlement relatif à l'une des deux polices conservées, Elite continue de réclamer à l'assuré les primes et intérêts accrus qui lui sont dus au titre de la police ATE. Nous continuons à surveiller la deuxième police RB ATE retenue, dans le cadre de laquelle Elite a transféré son exposition tout en conservant un droit à une part sur toute prime future. Suite à la mise à jour précédente, la demande d'autorisation de pourvoi en cassation des défendeurs a été acceptée dans le cadre de la Période. L'audience est maintenant susceptible de se dérouler au deuxième semestre 2024.

Recouvrements généraux

Elite a continué d'engager des procédures de recouvrement dans plusieurs juridictions européennes, et a recouvré 25 000 EUR dans le cadre de l'activité en France, 80 000 EUR dans le cadre de l'activité en Italie et 45 000 GBP dans le cadre de l'activité au Royaume-Uni au cours de la Période. À ce jour, cela porte le total des recouvrements de créances à plus de 2,8 millions EUR et 800 000 GBP.

Les Co-Administrateurs ont poursuivi leurs efforts consistant à récupérer prêts d'un (1) million EUR en fonds détenus sur un compte bancaire français en fiducie pour Elite. Au cours de la période précédente, Elite a réussi à contester une demande de déblocage des fonds détenus en fiducie pour Elite au profit du liquidateur de l'ancien détenteur de la couverture. Le liquidateur a ensuite fait appel de la décision et les deux parties ont déposé leurs défenses en décembre 2023. Il est actuellement prévu qu'une décision de recours soit susceptible d'être entendue au cours du premier semestre 2024.

Comme indiqué précédemment, en ce qui concerne le portefeuille de garantie des bâtiments, le contentieux contre le souscripteur de ce livre a été conclu. Elite continue de s'engager, le cas échéant, avec le superviseur de l'arrangement volontaire de la société du représentant désigné du titulaire de la couverture en ce qui concerne sa demande d'indemnisation dans cette affaire.

Des recouvrements d'assurance de 145 000 EUR de l'activité française et de 5 000 GBP de l'activité britannique ont été effectués au cours de la Période. À ce jour, cela porte le total des recouvrements de créances à plus de 1,5 million EUR et 250 000 GBP.

Nous continuons de poursuivre un certain nombre d'autres recouvrements potentiels d'actifs dans diverses juridictions et fourniront des mises à jour dans les futurs rapports d'étape.

Gestion de la trésorerie

À la fin de la Période, la Société détenait des fonds pour un montant de 33 millions GBP, 5,8 millions EUR et 100 NZD, la majorité des fonds (plus de 90 %) étant investis dans des dépôts du marché monétaire. Les soldes restants sont détenus sur des comptes courants auprès de Barclays Bank et HSBC pour couvrir les coûts d'exploitation et les activités commerciales en cours.

Nous continuons à surveiller les dépôts du marché monétaire et les taux d'intérêts pour veiller à ce que les fonds soient investis de manière à maximiser les intérêts gagnés, tout en restant conformes aux politiques de gestion de trésorerie de la Société couvrant des questions telles que le risque de crédit de contrepartie et la diversification. Au cours de la Période, les intérêts perçus se sont élevés à 911 000 GBP.

Impôt sur les sociétés, IPT et TVA

Les Co-Administrateurs ont continué de travailler en liaison avec Quest pour obtenir les informations nécessaires à la gestion des affaires fiscales de la Société concernant les obligations avant et après la nomination dans toutes les juridictions, notamment à Gibraltar, en Italie et en Espagne.

Nous continuons d'examiner et de soumettre les déclarations fiscales pour l'impôt sur les sociétés et la taxe sur les primes d'assurance (Insurance Premium Tax, IPT) afin de garantir la conformité dans toutes les juridictions, y compris l'approbation et le traitement associés de tous les paiements de dettes fiscales qui en résultent. Dans le cadre de notre travail de conformité fiscale, nous avons soumis les déclarations d'IPT après la nomination au Royaume-Uni et avons commencé l'analyse et le processus fiscaux liés à la fermeture de la succursale italienne. Nous poursuivons actuellement un remboursement d'impôts auprès du bureau des impôts italien, ce qui a un impact sur le calendrier de fermeture de la succursale italienne. Nous avons terminé l'analyse fiscale et le processus associé à la fermeture de la succursale espagnole et avons également réglé un petit problème d'IPT en suspens en Espagne. Des informations supplémentaires sont incluses dans la section Clôture ci-dessous.

Engagement des parties prenantes

Les Co-Administrateurs continuent de tenir informées en temps opportun les principales parties prenantes concernant les progrès réalisés, et encouragent les Créanciers à consulter les mises à jour du Site Web de la Société.

Engagement réglementaire

La Société reste agréée et contrôlée dans la mesure nécessaire aux fins de l'Administration et, en tant que telle, doit se conformer à diverses exigences réglementaires. Nous continuons de nous engager avec la GFSC et de coopérer avec d'autres régulateurs, le cas échéant, sur les progrès de l'Administration ainsi que sur les problématiques qui se posent en matière de rapports réglementaires.

Comité des Créanciers

Le sous-comité des honoraires s'est réuni le 23 août 2023 pour comparer les coûts pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023 au budget. Une mise à jour sur les progrès réalisés par rapport aux principaux domaines d'intérêt pour 2023 a également été fournie.

Outre les réunions officielles, nous continuons d'échanger le cas échéant, avec des membres du Comité des Créanciers pour discuter des problématiques clés. La prochaine réunion du Comité des Créanciers devrait se tenir au cours des prochains mois.

Nous remercions les membres du Comité des Créanciers pour leur engagement et leur soutien constants.

Transactions avec les parties liées

À ce jour, les Administrateurs n'ont cédé aucun actif à une partie (personne ou société) ayant un lien avec les administrateurs, actionnaires ou créanciers garantis de la société ou leurs associés. Les Administrateurs ne demandent pas l'approbation des créanciers pour effectuer une cession substantielle à une personne liée.

Autres informations

Communication

Les Co-Administrateurs continuent d'utiliser le Site web de la Société en tant que moyen de faire parvenir les dernières informations aux titulaires de police ainsi qu'aux Créanciers. À moins que vous ne nous informiez que vous souhaitez recevoir des communications par courrier, le Site Web de la Société sera utilisé comme principal moyen de communication au cours de l'Administration. En raison du grand nombre de titulaires de police européens, les parties essentielles du Site Web de la Société sont disponibles en français et en italien, et nous continuons de traduire les documents clés dans ces langues.

Le Site Web de la Société est régulièrement mis à jour avec des communications pertinentes, des communiqués de presse et des réponses aux questions fréquemment posées. Au cours de la Période, nous avons comptabilisé 1 944 visites sur le Site web de la Société. Nous continuons à répondre aux demandes de renseignements de la part de titulaires de police et d'autres parties prenantes par l'intermédiaire de nos lignes d'assistance dédiées ou par e-mail.

Conduite des directeurs et enquêtes

Au cours de la Période, les Co-Administrateurs ont terminé leurs discussions et leur enquête pour comprendre les événements qui ont conduit à l'Administration et toute autre information importante les concernant. Veuillez noter que nous ne pourrions pas publier nos conclusions et nos travaux dans ce domaine, bien que nous nous soyons acquittés de nos obligations conformément à la GIA11.

Cela fait partie de notre travail normal et n'implique pas nécessairement une critique des actions des directeurs.

Notre compte de recettes et de paiements

Nous présentons à l'Annexe A un compte-rendu des recettes et paiements réalisés au cours de l'Administration pour la Période.

Nous considérons que tous les paiements qui ont été effectués en tant que frais d'Administration sont appropriés et proportionnés à l'ampleur et à la complexité de l'Administration.

Frais liés à la mise sous Administration

Nous présentons à l'Annexe B un relevé des dépenses que nous avons engagées pendant la Période. La déclaration exclut tout passif fiscal potentiel que nous pourrions avoir à payer en tant que frais liés à la mise sous Administration en temps voulu, car les montants dus dépendront de la situation à la fin de l'exercice dans chaque pays.

Nos honoraires

La mise à jour de notre rémunération qui couvre nos honoraires, décaissements et autres affaires connexes dans le cadre de ce dossier est fournie à l'Annexe C. Les Co-Administrateurs continuent de percevoir des honoraires conformément aux résolutions relatives aux honoraires approuvés.

Droits des Créanciers

Les créanciers ont le droit de demander des informations supplémentaires sur la rémunération ou les dépenses dans les 21 jours suivant la réception de ce rapport, comme indiqué dans le S49 GIR14. Toute demande doit être faite par écrit.

Ce qu'il reste encore à faire et prochaines étapes

L'Administration de la Société est complexe compte tenu de la grande diversité des portefeuilles qu'elle a souscrits et des territoires dans lesquels elle a opéré. Au cours des six prochains mois, nous nous concentrerons sur les points suivants :

- Veiller à ce que les créances des titulaires de police soient traitées de manière appropriée ;
- Engager activement des procédures de recouvrement d'actifs et autres recouvrements de la Société ; et
- Finaliser l'élaboration du plan d'arrangement et prendre toutes les mesures initiales nécessaires pour le mettre en œuvre afin que les créances des Créanciers puissent être convenues et réglées le plus rapidement possible. Nous partagerons la documentation pertinente avec les Créanciers en temps voulu.

Le prochain rapport destiné aux créanciers sera distribué aux Créanciers dans environ six mois. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter par e-mail à l'adresse uk_elite@pwc.com

Sincères salutations,



Au nom et pour le compte de la Société
Edgar Lavarello
Co-Administrateur

Edgar Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et Dan Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP (collectivement, les « Administrateurs ») ont été nommés co-administrateurs par la Cour Suprême de Gibraltar pour gérer les affaires, les activités et les biens d'Elite Insurance Company Limited (la « Société »). Les Administrateurs agissent en tant qu'agents de la Société uniquement et sans responsabilité personnelle. Edgar Lavarello est autorisé par la Commission des services financiers de Gibraltar à agir en tant que praticien de l'insolvabilité (numéro de licence IP FSC 0892 FSA). Dan Schwarzmann est autorisé à agir en tant que praticien de l'insolvabilité par l'Institute of Chartered Accountants en Angleterre et au Pays de Galles (numéro de licence IP 8912). Ils sont liés par le Code de déontologie en matière d'insolvabilité qui peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.gov.uk/government/publications/insolvency-practitioner-code-of-ethics>

La Société est autorisée et réglementée par la Commission des services financiers de Gibraltar. Siège social : c/o PricewaterhouseCoopers Limited, 327 Main St, GX11 1AA, Gibraltar. Les Administrateurs peuvent agir en tant que responsables du traitement des données à caractère personnel, tel que définis par le Règlement général sur la protection des données 2016/679 et toute législation anglaise et gibraltarienne applicable en matière de protection des données (le cas échéant), en fonction des activités de traitement spécifiques entreprises. PricewaterhouseCoopers LLP et PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar peuvent agir en tant que sous-traitant des données sur instruction des Administrateurs. Les données à caractère personnel seront conservées en toute sécurité et traitées uniquement pour les questions relatives à la nomination des Administrateurs. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires en consultant la déclaration de confidentialité sur le site Web pwc.co.uk, ou en contactant les Administrateurs.

Annexe A : Recettes et paiements

	Au 10 décembre 2023			Mouvements du 11 juin 2023 au 10 décembre 2023 (équivalent GBP)	Au 10 juin 2023 (équivalent GBP) RETRAITÉ au taux de change du 10 décembre 2023	Au 10 juin 2023 (équivalent GBP)
	GBP	EUR	NZD	Au 10 décembre 2023 Total (équivalent GBP)		
Recettes						
Espèces en banque - recettes	12 235 428	6 159 009	0	17 521 223	467 778	17 053 445
Recouvrement des créances	825 078	2 816 726	0	3 242 454	135 033	3 107 420
Intérêt	1 830 575	118 680	1 857	1 933 336	911 244	1 022 092
Investissements et actions	979 711	17 375	0	994 622	0	994 622
Prime brute - Prime ATE	2 469 656	4 845	0	2 473 815	0	2 473 799
Dettes et remboursements divers	15 988	10 000	0	24 570	0	24 570
Recouvrements d'assurance	1 326 993	252 238	0	1 543 470	128 981	1 414 489
Recouvrements de réassurance	42 204 631	76 328	1 000 000	42 758 512	523 907	42 234 605
Total des recettes	61 888 060	9 455 201	1 001 857	70 492 002	2 166 943	68 325 058
Paiements						
Espèces en banque - paiements	0	0	1 001 739	489 226	489 226	0
Honoraires des Titulaires d'une fonction	14 698 039	0	0	14 698 039	1 403 385	13 294 654
Frais des Titulaires d'une fonction	9 911	0	0	9 911	607	9 304
Honoraires des Titulaires d'une fonction pré-Administration	282 910	0	0	282 910	0	282 910
Frais des Titulaires d'une fonction pré-Administration	2 225	0	0	2 225	0	2 225
Services liés à la liquidation	4 371 771	0	0	4 371 771	464 629	3 907 142
Frais de gestion des créances	689 935	1 670 218	0	2 123 352	217 786	1 905 566
Frais professionnels	85 922	426 520	0	451 971	52 522	399 449
Impression, papeterie et affranchissement	209 123	25 439	0	230 955	6 685	224 271
Frais et dépenses juridiques	7 117 626	1 472 729	0	8 381 553	827 549	7 554 005
Publicité légale	65 419	0	0	65 419	0	65 419
Coûts fiscaux	284 132	3 813	0	287 404	1 065	286 338
TVA irrécupérable	1 004 479	11 200	0	1 014 092	50 250	963 841
Frais bancaires	24 245	10 573	0	33 319	701	32 617
Frais de stockage	7 526	65 712	0	63 921	1 613	62 308
Total des paiements	28 853 263	3 686 204	1 001 739	32 506 068	3 516 018	28 990 049
POSITION NETTE	33 034 797	5 768 997	118	37 985 934	-1 349 075	39 335 009

Composés comme suit	GBP	EUR	NZD	Au 10 décembre 2023 Total équivalent GBP	Taux de change - (Banque d'Angleterre)
Barclays UK	275 150	172 477	118	423 232	10 décembre 2023
HSBC UK (portant intérêts)	6 518			6 518	10 juin 2023
Dépôts sur le marché monétaire (portant intérêts)	32 753 129	5 596 520		37 556 184	10 décembre 2023
	33 034 797	5 768 997	118	37 985 934	10 juin 2023

Comme expliqué plus en détail dans l'Annexe C, nos honoraires sont facturés à l'heure. Le tableau des recettes et des paiements ci-dessus indique le ou les montants payés au cours de la période et le total payé à ce jour.

Annexe B : Dépenses

Le tableau suivant montre le détail de nos dépenses. Les dépenses sont des montants que nous devons payer en tant que Co-Administrateurs de la Société, qui comprennent nos honoraires en excluant toutefois les distributions aux Créanciers. Le tableau exclut le passif fiscal futur potentiel que nous pourrions avoir à payer en tant que frais liés à la mise sous Administration en temps voulu, dans la mesure où les montants dus dépendront de la situation à la fin de l'exercice comptable fiscal.

Le tableau doit être lu conjointement avec le compte des recettes et des paiements de l'Annexe A, qui indique les dépenses effectivement payées pendant la Période et le total payé à ce jour.

Nature des dépenses	GBP	EUR
	Au cours de la Période (£)	Au cours de la Période (€)
Frais bancaires	30	800
Frais de gestion des créances	50 310	196 507
TVA irrécupérable	50 099	0
Frais et dépenses juridiques	821 493	110 633
Dépenses des titulaires d'une fonction	607	0
Honoraires des titulaires d'une fonction	1 587 013	0
Impression, papeterie et affranchissement	6 685	0
Frais professionnels	11 805	43 502
Services liés à la liquidation	556 296	0
Frais de stockage	598	1 014
Coûts fiscaux	473	690
Total des dépenses	3 090 407	353 146

* Cela représente 100 % des frais.

Annexe C : Mise à jour sur la rémunération

Le 23 octobre 2020, le Comité des Créanciers a approuvé les résolutions autorisant les Co-Administrateurs à prélever une rémunération correspondant à 75 % des taux convenus, comme indiqué dans les rapports précédents. Au cours de la Période, des frais de 1,40 million GBP ont été facturés et payés du 1er mai au 31 octobre 2023. Les frais facturés pour la période ont été payés à 67 % des taux d'Elite, ce qui reflète une proportion supplémentaire de frais différés pour le travail effectué en 2023 qui pourra être publiée à une date ultérieure, à la discrétion du Comité des créanciers. Les honoraires différés se sont élevés à 794 000 GBP au cours de la Période. Cela porte le total des honoraires différés encourus depuis le début de l'Administration à 5,6 millions GBP.

Nos heures et nos taux horaires moyens

Les honoraires engagés depuis le début de l'Administration s'élèvent à 20,7 millions GBP (y compris les honoraires différés), aux taux horaires convenus avec le sous-comité des honoraires, ce qui représente une remise sur les taux PwC normaux, en intégrant toutefois les honoraires amortis et non facturés pour un total de 359 000 GBP.

Les frais relatifs au temps de travail engagés au cours de la Période s'élèvent à 2,3 millions GBP. Cela représente 4 041 heures à un taux horaire moyen de 571 GBP. Le tableau ci-dessous présente une ventilation de ces honoraires.

	Total pour la période									Total du 11 décembre 2019 au 10 décembre 2023	
	Associé	Directeur	Gestionnaire	Gestionnaire principal	Associé principal	Associé/ Autre	Heures	Coût total (£)	Taux horaire moyen (GBP)	Heures	Coût total (£)
Comptabilité et trésorerie	902	-	18 517	30 938	44 278	41 001	299	135 636	453	3 045	1 184 346
Actifs	4 655	11 546	30 801	28 471	2 848	237	112	78 558	702	5 443	2 810 733
Créances	65 954	24 851	299 985	54 525	104 596	3 959	804	553 870	689	4 833	2 948 718
Clôture	23 099	115 853	275 184	176 145	185 427	25 394	1 442	801 102	556	2 639	1 542 472
Créanciers	-	641	7 142	-	153	1 000	19	8 936	470	1 770	608 163
Gestion de la liquidation	1 225	3 185	9 578	9 466	3 748	-	40	27 202	680	7 318	3 940 771
Législation et conformité	48 994	6 163	49 430	56 595	16 189	35 647	372	213 018	573	4 778	2 378 101
Stratégie et planification	18 443	21 834	45 756	79 770	125 141	23 457	705	314 401	446	5 720	3 215 779
Taxes et TVA	11 672	175	96 352	10 511	33 683	8 829	226	161 222	714	3 671	2 431 329
Total pour la période	174 944	184 248	832 745	446 421	516 063	139 524	4 019	2 293 945		39 216	21 060 412
Honoraires engagés et amortis											(359 260)
Total des frais*											20 701 152

*Ces honoraires représentent 100 % des honoraires.

Notre politique de tarification du temps et nos taux horaires

Nous et notre équipe facturons notre temps consacré au travail que nous devons réaliser dans le cadre de l'Administration. Nous déléguons les tâches à des agents de grade approprié, en tenant compte de leur expérience et de toute connaissance spécialisée nécessaire, et nous les supervisons correctement afin de maximiser la rentabilité du travail effectué. Tout ce qui est complexe ou important et qui relève d'une responsabilité exceptionnelle est traité par nos cadres supérieurs ou par nous-mêmes.

Tous nos employés qui travaillent sur l'Administration (y compris nos trésoriers) facturent le temps dédié directement dans le dossier. Leur temps est inclus dans toute analyse du temps facturé. À chaque grade de personnel est associé un taux horaire de facturation revu ponctuellement. Le travail effectué par notre personnel de soutien et de secrétariat est facturé séparément et n'est pas inclus dans les taux horaires facturés par les associés ou les autres membres du personnel. Le temps est facturé en unités de six minutes au Royaume-Uni et en unités de 15 minutes à Gibraltar. Nous ne facturons ni les frais généraux, ni les frais d'administration.

À l'instar de nombreux professionnels, nos barèmes ont augmenté afin de couvrir la hausse des coûts liée à l'inflation. Toutes les augmentations sont soumises à l'accord du sous-comité des honoraires. Des taux horaires mis à jour ont été convenus avec le sous-comité chargé des honoraires à compter du 1er juillet 2022 jusqu'au 31 décembre 2023, avec une augmentation inflationniste de 3 % à compter du 1er juillet 2023.

Nous indiquons ci-dessous les taux maximaux de facturation par heure pour les différents grades de notre personnel. L'équipe centrale des Co-Administrateurs est composée de membres du personnel du Royaume-Uni et de Gibraltar. Lorsque les Co-Administrateurs font appel à l'expertise de spécialistes au sein de la société tels que des experts actuariels et fiscaux, des taux spéciaux s'appliquent.

Du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023*			
Grade	Taux - Royaume-Uni, GBP/heure	Taux - Gibraltar, GBP/heure	Taux spéciaux au Royaume-Uni, GBP/heure (maximum)
Associé	980	875	1 687
Directeur	898	700	1 487
Gestionnaire principal	706	484	1 137
Gestionnaire	613	385	882
Associé principal	495	220	639
Associé	307	110	319
Autre	149	S/O	189

À partir du 1er juillet 2023*			
Grade	Taux - Royaume-Uni, GBP/heure	Taux - Gibraltar, GBP/heure	Taux spéciaux au Royaume-Uni, GBP/heure (maximum)
Associé	980	902	1 737
Directeur	915	721	1 531
Gestionnaire principal	728	498	1 172
Gestionnaire	631	397	908
Associé principal	510	227	658
Associé	316	113	329
Autre	153	S/O	195

*Il s'agit de nos taux convenus à 100 %, un minimum de 25 % restant à la discrétion du Comité, conformément aux résolutions approuvées.

Notre travail au cours de la Période

Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, le tableau suivant fournit plus de détails sur les principaux domaines de travail :

Domaine de travail	Travaux entrepris	Pourquoi le travail était nécessaire	Avantage financier éventuel du travail fourni pour les Créanciers OU exigence légale
Comptabilité et trésorerie	- Traitement de tous les fonds entrants via le système de comptabilité des Administrateurs afin de garantir la cohérence du codage et la clarté des rapports. - Préparation et tenue des rapports de flux de trésorerie. - Traitement des paiements, y compris l'examen et l'approbation par les cadres supérieurs chargés du dossier. - Production et examen des rapprochements bancaires mensuels. - Gestion de trésorerie à l'aide de plusieurs comptes bancaires et de dépôts sur le marché monétaire.	Afin de gérer les comptes bancaires de la Société	Assurer la gestion appropriée des fonds détenus Maximiser les intérêts reçus et limiter les intérêts payés proportionnellement aux tolérances au risque appropriées
Actifs	- Procédures de recouvrement, y compris les recouvrements de réassurance, les primes, les fonds alloués aux créances et autres actifs. - Enquête sur la situation et le résultat potentiel du recouvrement auprès des débiteurs dans les procédures d'insolvabilité. - Négociation avec les débiteurs. - Poursuite des discussions et des enquêtes visant à comprendre les événements qui ont conduit à l'Administration de la Société, afin de tenter d'engager toute procédure éventuelle de recouvrement.	Pour maximiser les retours aux Créanciers	Générer des fonds au profit des Créanciers
Créances	- Négociations pour un certain nombre de créances de grande valeur. - Veiller à ce que les créances soient réglées efficacement et à une valeur appropriée. - Progression des créances DO françaises qui ont été approuvées par Elite avant que les polices ne soient rejetées le 15 septembre 2020 en vue d'un paiement par le FGAO. - Poursuite du dialogue avec le FGAO à l'égard des Créanciers dont les créances DO sont apparues, sans toutefois avoir été acceptées, avant que les polices ne soient rejetées.	Pour maximiser les retours aux Créanciers	Maximiser les fonds au profit des Créanciers

	• Compléter la première soumission au GAF pour les demandes grecques éligibles à l'indemnisation. • Renégociation et exécution d'un contrat de traitement des créances françaises avec ACS. • Poursuite de l'examen des contrats fournisseurs. • Réalisation de l'audit des demandes d'indemnisation de Quest pour la période de septembre 2022 à novembre 2023.		
Clôture	• Réunions avec des conseillers juridiques, actuariels et fiscaux, Quest, ainsi qu'avec les parties prenantes clés pour examiner les implications des différentes options stratégiques et de sortie de l'Administration. • Préparation et rédaction juridique de la documentation d'un plan d'arrangement. • Liaison avec des régimes de rémunération non britanniques en relation avec les protections possibles disponibles dans un mécanisme de sortie. • Développement de la stratégie convenue avec le FSCS pour les titulaires de police protégés au Royaume-Uni. • Assurer la liaison avec les régulateurs concernés en ce qui concerne le mécanisme de sortie potentielle d'Elite. • Engagement continu concernant la fermeture de la succursale italienne, y compris le dépôt d'une demande de remboursement d'impôts auprès du bureau des impôts italien. • Tenue à jour d'un rapport de résultat estimé.	S'assurer que les demandeurs soient traités équitablement et conformément aux bonnes pratiques	Exigence légale permettant de veiller à ce que toutes les questions administratives soient traitées
Créanciers	• Liaison avec les Créanciers et les titulaires de police dans diverses juridictions européennes concernant les demandes individuelles. • Actualisations du Site Web de la Société en temps opportun.	Afin de tenir informés les Créanciers	Travail effectué en prévision de la restitution des fonds aux Créanciers
Supervision de la gestion de la liquidation	• Réunions et discussions régulières avec les membres de l'équipe de traitement des créances de Quest. • Réunions régulières avec Quest pour discuter des problématiques clés, des budgets et des questions opérationnelles. • Surveillance des performances et fourniture de commentaires sur les	S'assurer que les demandeurs soient traités équitablement et conformément aux bonnes pratiques	S'assurer que les niveaux de service soient maintenus pour les titulaires de police d'Elite

	- performances et d'informations de gestion. - Examiner et convenir des coûts et du budget, y compris les justificatifs, fournis par le responsable de liquidation.		
Législation et conformité	- Supervision des titulaires d'une fonction. - Analyses de cas effectuées tous les six mois. - Examen des livres et registres de la Société. - Gestion des systèmes internes de traitement des dossiers, de classement et de comptabilité. - Tenir nos dossiers, préparer des notes de dossier, classer les lettres, e-mails et pièces justificatives pertinents. - Activités de conformité telles que les contrôles de lutte contre le blanchiment d'argent, la vérification des sanctions et le protocole de traitement des informations. - Préparation et participation à la réunion avec le sous-comité des honoraires. - Préparer et publier tous les documents, avis et déclarations réglementaires, comme requis. - Assurer la liaison avec les régulateurs concernés et les intervenants tiers, y compris le Comité des Créanciers.	Pour se conformer aux obligations légales	Requis par la loi/réglementation
Stratégie et planification	- Déterminer la stratégie optimale afin de progresser vers les objectifs de l'Administration, un calendrier indicatif et des étapes clés. - Évaluation des options stratégiques à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de l'Administration. - Discussions avec les tiers pour évaluer les affaires de la Société, y compris les événements et circonstances ayant conduit à l'Administration de la Société. - Examiner la documentation et la correspondance pour déterminer s'il existe des actions contre des tiers.	Afin d'assurer la progression de la procédure et contrôler les coûts	Garantir une progression ordonnée de la gestion de la procédure et des coûts
Impôts et TVA	- Travail en cours pour déterminer les passifs postérieurs à la nomination dans diverses juridictions. - Poursuite de l'enquête sur les recouvrements potentiels liés à la fiscalité dans différentes juridictions européennes. - Travaux en cours sur les questions de conformité fiscale dans tous les territoires où la Société opère.	Pour se conformer aux obligations légales	Exigence légale permettant d'assurer le paiement approprié de l'impôt sur les sociétés et d'autres taxes, au profit des Créanciers

- Soumission de diverses déclarations fiscales au Royaume-Uni et en Italie.
- Assistance spécialisée requise en ce qui concerne la fermeture de la succursale italienne.

Nos travaux à venir

Il nous faut encore réaliser les travaux suivants pour atteindre l'objectif de cette Administration.

Domaine de travail	Nos travaux à venir	Avantage financier éventuel du travail fourni pour les Créanciers OU exigence légale
Comptabilité et trésorerie	• Rapprochements bancaires. • Gestion de la trésorerie. • Analyse de la couverture du risque de change. • Demande de compte bancaire et autres coordonnées de crédit. • Comptabilisation des paiements et des recettes sur les comptes bancaires du dossier. • Traitement des paiements. • Traitement des chèques de dividendes non encaissés.	Assurer la gestion appropriée des fonds détenus
Actifs	• Gestion des deux autres dossiers actifs dans les activités RB ATE et DA ATE. • Analyse des dossiers de la Société et procédures de recouvrement, y compris les recouvrements de réassurance, les primes, les fonds alloués aux créances et autres actifs. • Correspondance avec les débiteurs de réassurance et Quest concernant les règlements suite à une analyse coûts-avantages au cas par cas. • Échanges avec le Liquidateur de CBLI en ce qui concerne le recouvrement de la contrepartie différée soumise à la Commutation.	Générer des fonds au profit des Créanciers
Créances	• Veiller à ce que les créances soient réglées efficacement et à une valeur appropriée. • Examiner et répondre aux recommandations des gestionnaires de créances de Quest/ACS et approuver les actions concernant les créances à valeur élevée, les litiges ou les recouvrements de créances auprès de tiers. • Poursuite des négociations relatives aux créances à valeur élevée. • Gestion continue des créances suite aux clauses de non-responsabilité de divers portefeuilles d'activités. • Examen des paiements et pièces justificatives concernant les titulaires de police admissibles au titre du FSCS. • Liaison avec le FGAO et les experts concernés concernant l'indemnisation des titulaires français de polices DO d'Elite et soumission continue des charges à payer. • Correspondance continue avec la SCA concernant les motifs de sa décision selon laquelle Elite n'est pas éligible à présenter des demandes de règlement auprès de l'ICF. • Soumission continue des réclamations des titulaires de police grecs éligibles au GAF. • Supervision du traitement des réclamations. • Adjudication des créances. • Gestion de tous les contrats fournisseurs. • Réalisation d'audits réguliers des créances.	Maximiser les fonds au profit des Créanciers
Clôture	• Mise en œuvre continue du plan et du calendrier pour une sortie de l'Administration, y compris toutes les communications appropriées avec les créanciers.	Exigence légale permettant de veiller à ce que toutes les questions administratives soient traitées

	- Finalisation et mise en œuvre de la stratégie convenue avec le FSCS pour les titulaires de police éligibles protégés au Royaume-Uni. - Établissement et mise en œuvre d'un système efficace de gestion et d'évaluation des créances. - Liaison avec le Tribunal de Gibraltar et le GFSC pour assurer la conformité lors de la sortie d'une Administration. - Obtention des autorisations de clôture. - Procédures de clôture. - Liquidation des activités de la Société en général.	
Créanciers	- Échange avec les Créanciers. - Réponse aux questions des Créanciers de l'assurance directe. - Tenue à jour d'un rapport de résultat estimé. - Préparation et paiement des dividendes.	Travail effectué en prévision de la restitution des fonds aux Créanciers
Gestion de la liquidation	- Surveillance du respect du budget par Quest. - Réunions trimestrielles pour discuter des performances et des informations concernant la gestion. - Maintien des protocoles d'exploitation. - Négociation d'un autre accord de gestion de liquidation et d'autres accords de traitement des créances avant leur expiration.	S'assurer que les niveaux de service soient maintenus pour les titulaires de police d'Elite
Législation et conformité	- Respect des exigences légales en matière de déclaration. - Préparation et communication de rapports d'étape semestriels aux Créanciers. - Communications régulières continues avec le Comité des Créanciers et le sous-comité des honoraires. - Communications continues avec les parties prenantes clés.	Requis par la loi/réglementation
Stratégie et planification	- Préparer les budgets des honoraires et suivre les coûts. - Organiser des réunions d'équipe. - Fournir des mises à jour aux Co-administrateurs concernant l'affaire. - Négociations de contrats en cours avec des fournisseurs dans plusieurs juridictions. - Organiser des études de cas sur le statut de l'Administration pour aider les JA dans la prise de décision stratégique en relation avec l'Administration.	Garantir une progression ordonnée de la gestion de la procédure et des coûts
Impôts et TVA	- Remplir les déclarations fiscales après la nomination. - Obtention des autorisations fiscales auprès des autorités fiscales compétentes. - Obtention de recouvrements d'impôts. - Déclarations fiscales relatives à la fermeture de la succursale italienne.	Exigence légale permettant d'assurer le paiement approprié de l'impôt sur les sociétés et d'autres taxes, au profit des Créanciers

Paielements aux associés

Nous avons mandaté les professionnels suivants sur ce dossier en raison de leur expertise juridictionnelle en matière fiscale et réglementaire, ainsi qu'à des fins d'efficacité. Les montants indiqués ont été payés au cours de la Période.

Service fourni	Nom de la société/organisation	Compétence	Base des honoraires	Montant engagé
Services professionnels	PricewaterhouseCoopers Advisory SpA	Italie	Coûts en temps et dépenses	37 553 EUR
Fiscalité et réglementation	PricewaterhouseCoopers Tax & Legal Services, S.L.	Espagne	Coûts en temps et dépenses	10 581 EUR

Il est demandé à tous les professionnels tiers de présenter des analyses et une description des coûts en temps ou un calendrier des tâches réalisées, en fonction de leur base d'honoraires, afin de justifier les factures présentées. Toutes les factures sont examinées avant d'être approuvées pour le paiement. Nous sommes convaincus que le niveau des coûts est approprié.

Décaissements

Les décaissements sont des frais payés par les Co-Administrateurs, qui peuvent inclure un élément de coûts partagés ou répartis.

Des décaissements d'un montant total de 1 925 GBP ont été engagés au cours de la Période relative aux catégories ci-dessous.

Catégorie	Montant engagé (GBP)
Frais de déplacement	962
Frais d'archivage	309
Affranchissement et autres	654
Total	1 925

Nos relations

Nous n'entretenons aucune autre relation commerciale ou personnelle que celles précédemment divulguées avec les parties qui approuvent nos honoraires ou qui fournissent des services dans le cadre de l'Administration, lorsque la relation pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts.

Sociétés juridiques et autres sociétés professionnelles

En plus des collaborateurs précédemment mentionnés, nous avons mandaté les professionnels suivants sur ce dossier :

Service fourni	Nom de la société/organisation	Motif sélectionné	Base des honoraires
- Services juridiques, notamment : - Assistance lors de la gestion et de la conclusion des créances - Coûts engagés dans le cadre du recouvrement de créances	- A and L Goodbody - Ayache Salama - Bryan Cave Leighton Paisner LLP - Clifford Chance LLP - Clyde & Co Claims LLP - CMS Adonnino Ascoli & Cavasola Scamoni - CMS Albinana & Suarez de Lezo, S.L.P - Da Ros Associes - DWF Rousaud Costas Duran Abogados - Ellul & Co. Limited - Freshfields Bruckhaus Deringer LLP - Gateley Plc - Jean-Baptiste Meyrier - Kennedys Law LLP - Kiejman & Marembert - SCP L. Poulet-Odent - Studio Legale Avv. Michele Tavazzi - Triay Lawyers Limited - Unalome Legal Sarl - Weightmans LLP	- Connaissance du secteur - Expertise en matière d'insolvabilité - Expertise juridictionnelle	Coûts en temps et dépenses
Gestion des agents/créances	- ACS Solutions - All Risks SRL - Crawford & Company Legal Services Ltd - Marley Risk Consultants - Quest Consulting (London) Limited - Woodgate and Clark Limited	- Connaissance des titulaires de police - Expérience en matière de gestion des créances	Coûts en temps et dépenses

Nous exigeons de tous les professionnels tiers qu'ils présentent des analyses et une description des coûts en temps ou un calendrier des tâches réalisées, en fonction de leur base d'honoraires, afin de justifier les factures présentées. Toutes les factures sont examinées avant d'être approuvées pour le paiement. Nous sommes convaincus que le niveau des frais juridiques et professionnels est approprié.

Annexe D : Autres informations

Informations sur les tribunaux concernant l'Administration :	La Cour suprême de Gibraltar Numéro de dossier : 2019/COMP/002
Nom complet et nom commercial :	Elite Insurance Company Limited
Numéro d'enregistrement :	91111
Adresse enregistrée :	327 Main Street, GX11 1AA, Gibraltar
Date de nomination pour l'Administration :	11 décembre 2019
Noms et adresses des Co-Administrateurs :	Edgar Charles Andrew Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar, 327 Main Street, Gibraltar et Dan Yoram Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP UK, 1 Embankment Place, Londres, WC2N 6RH Royaume-Uni
Site Web de la Société :	www.pwc.co.uk/elite-insurance
Objectif poursuivi par les Co-Administrateurs :	Objectif b — obtenir un meilleur résultat pour l'ensemble des Créanciers de la Société que celui qui serait obtenu si la Société était liquidée (sans avoir été préalablement mise sous Administration)
Répartition des responsabilités des Co-Administrateurs :	En ce qui concerne les pouvoirs énoncés dans l'Annexe 1 de la GIA11, pendant la période où l'Administration est en vigueur, toute fonction devant être exercée par les personnes désignées pour agir en tant qu'Administrateurs peut être exercée par l'une ou l'autre ou toutes les personnes désignées, ou l'une des personnes exerçant cette fonction à l'heure actuelle
Règlement (UE) 2015/848 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relatif aux procédures d'insolvabilité (refonte) :	Le Règlement CE sur l'insolvabilité ne s'applique pas



© 2024 PricewaterhouseCoopers LLP. Tous droits réservés. « PwC » désigne PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et/ou PricewaterhouseCoopers LLP UK, et peut parfois désigner le réseau PwC. Chaque cabinet membre est une entité juridique distincte. Veuillez-vous reporter à www.pwc.com/structure pour de plus amples détails.